



PROCES VERBAL -
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 MAI 2019

Date de Convocation : 15/05/2019	<i>L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD, maire de Parmain.</i>
Date d'affichage 22/05/2019	PRÉSENTS : Mmes et MM. Nicole Dodrelle, Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, Michèle Bouchet, François Kisling, Dominique Mourget, Frédéric Pascal, Didier Ponnet, Emilie Portier, Alain Wambecke, Isabelle Gourbeault, Martine Desry, Caroline Chazal-Mathieu, Renée Bou-Anich, Jean-Pierre Amirault, Anne-Marie Mennel, Gilles Deshayes, Patrice Lusardi, Gérard Besset.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25	ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Guy Pigné donne pouvoir à Roland Guichard, Christophe Faucomprez donne pouvoir à Caroline Chazal-Mathieu, Gerhardus De Jong donne pouvoir à Frédéric Pascal, Frédéric Landrin donne pouvoir à François Kisling, Fabienne Defosse donne pouvoir à Gilles Deshayes.
	ABSENTS EXCUSES : Pierre Deck, Félicité Herrmann.
<i>Mademoiselle Portier a été désignée Secrétaire de Séance.</i>	

2019/21 - Autorisation de signer l'acquisition 1 rue du Maréchal Lyautey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété située 1 rue du Maréchal Lyautey, cadastrée AB n°49, d'une contenance de 211 m², est à la vente.

Considérant que ce bien jouxte la maison médicale et qu'il pourra permettre l'extension de l'unité foncière du cabinet médical,

Considérant l'estimation des Domaines en date du 17 avril 2019 fixant la valeur vénale du bien à 252 000,00 €, pour une mise à la vente à 300 000 €,

Considérant l'offre écrite d'acquéreurs potentiels à 290 000 €,

Après négociation et accord des propriétaires, la cession est fixée au prix de 290 000,00 € (deux cent quatre-vingt dix mille Euros),

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à acheter la propriété en vue de l'extension de la maison médicale.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tous documents se rapportant à l'acquisition de ladite propriété, d'une contenance de 211 m², située 1 rue du Maréchal Lyautey, pour un montant global de 290 000 € (deux cent quatre-vingt dix mille Euros), au profit de Monsieur MARCOTTE et Madame MASSEMIN, ainsi que les frais d'acte notarié.

Roland GUICHARD
Maire de PARMAIN

